

ÉCOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVÉE DE CAGNES SUR MER

"Le Pain de Sucre"

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Éducation Nationale depuis 1982

Directrice : Madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF

Directeur : Monsieur Serge ALHADEFF

Adjoint à la Direction et Responsable Mini Club : Monsieur Maxime PAULIN

Responsable Primaires : VANDENBROUCK Cathy
43, chemin du pain de sucre 06800 Cagnes/Mer

Tel : 04 93 73 70 41

Mail : cagnes@eibschoools.fr



« L'école de la réussite »



BIENVENUE A L'ECOLE INTERNATIONALE

BILINGUE DE CAGNES/MER

L'EIB Cagnes accueille des enfants de différentes nationalités et génère un nouveau "regard" sur l'enseignement car nous assurons un réel bilinguisme 50% français, 50% anglais.

DIALOGUE

RESPECT

CONFIANCE

Dans un climat chaleureux de dialogue et de respect d'autrui, basé sur la confiance, chaque enfant s'épanouit scolairement et socialement. Nous le préparons à devenir le citoyen du monde de demain confiant et responsable, à vivre en société et à agir en lui donnant les outils fondamentaux.

Nous lui apportons la liberté d'explorer et de créer en tenant compte de :

- ses possibilités,
- sa maturité,
- ses capacités d'expression,
- son rythme biologique,
- son environnement familial et social.

Dès l'âge de 2 ans, Nous assurons toutes les sections de maternelle. Ainsi que les classes de primaire du cours préparatoire au cours moyen 2.

Notre équipe pédagogique, multiculturelle, composée d'enseignants francophones et anglophones qualifiés et très motivés propose un projet éducatif et pédagogique stimulant et rigoureux dans un environnement sain et très sécurisé qui s'appuie sur les principes suivants :

50 % Français // 50 % Anglais

- Cursus bilingue & pluridisciplinaire avec suivi renforcé des programmes nationaux Français/Britannique

**PEDAGOGIE
ACTIVE**

- Pédagogie différenciée et active respectant l'enfant et basée sur son autonomie
- Validation des acquis linguistiques par les diplômes de Cambridge English
- Projets artistiques, culturels et environnementaux
- Activités motrices ou sportives : baby gym, motricité, athlétisme, gymnastique
- Initiation musicale-percussions et, dès 4 ans, éveil au piano
- Informatique
- Sorties pédagogiques (bus de l'école à disposition), voyages
- Activités périscolaires (en option : chinois, club d'échecs, tennis, yoga, Calligraphie, violon, robotique...)
- Ouverture de 7h30 à 18h30 avec possibilité d'accueil les mercredis et les vacances au Mini-Club.



NOS VALEURS EDUCATIVES

La pédagogie des ECOLES INTERNATIONALES BILINGUES est fondée sur les principes suivants :

APPRENDRE AUX ENFANTS A SAVOIR FAIRE

Nous les encourageons à réfléchir, à faire des choix et à entreprendre afin **de** :

- Penser par eux-mêmes. Savoir faire preuve d'initiative en orientant leur réflexion, en prenant des décisions judicieuses permettant de résoudre des problèmes complexes.
- Effectuer des recherches de manière intelligente et créative.
- Communiquer dans plus d'une langue et respecter les valeurs des autres élèves et leurs cultures.
- Prendre des « risques » en abordant sans appréhension des situations nouvelles.

DEVELOPPER LE SAVOIR ETRE ET LES QUALITES SUIVANTES :

**FAVORISER LE
SENS DE LA
COOPERATION
ET DE LA
RESPONSABILITE**

- **La tolérance**
- **Le respect de soi-même et des autres**
- **L'empathie**
- **La coopération**
- **L'intégrité**

Mais aussi :

- **La responsabilité**
- **La confiance en soi**
- **La curiosité**
- **L'enthousiasme**
- **L'autonomie**



UNE ECOLE INTERNATIONALE

UNE ECOLE BILINGUE

50% Français / 50% Anglais

Apprendre une langue c'est s'ouvrir à la culture de l'autre, prendre conscience de sa diversité, la respecter et la valoriser.

La réussite de nos élèves dépend aussi de leur capacité de communication dans les deux langues.

Notre rôle et nos missions d'**Ecole Internationale Bilingue** sont aussi de favoriser l'ouverture sur le monde tout en considérant la diversité linguistique comme un atout pour nos élèves.

. **Le Programme Académique Français est renforcé** et le niveau scolaire de l'établissement est élevé.

Les horaires de français, mathématiques, histoire et histoire de l'art sont identiques à ceux des écoles publiques françaises.

. **Le programme Anglais** suit le « curriculum » proposé par les établissements anglais et s'appuie sur le même matériel pédagogique. Toutes les classes d'anglais, de la maternelle (dès 2 ans) au primaire, sont équipées d'un tableau blanc interactif.

En Primaire, les matières suivantes sont enseignées en anglais : géographie, sciences, art, éducation civique et morale, et informatique.

. Ainsi, **dans un climat de culture bilingue**, les enfants apprennent l'anglais et le français de façon naturelle, par une méthode dite « d'immersion » et avec des enseignants confirmés, de langue maternelle française ou anglaise.

Le **programme d'immersion linguistique** est organisé dès la petite section (2 ans).

La pratique de la langue anglaise est donc quotidienne à 50% français et 50% anglais, et des groupes de niveau permettent un enseignement adapté à chaque élève.

ENFANTS ANGLOPHONES / ENFANTS FRANCOPHONES

Les enfants n'ayant aucune pratique de la langue française ou anglaise sont acceptés.

Nous assurons une pédagogie individualisée favorisant l'intégration des élèves anglophones ou étrangers, ainsi que des élèves français n'ayant jamais étudié l'anglais tout en respectant le rythme de chacun.



CENTRE D'EXAMEN CAMBRIDGE



L'Ecole Internationale Bilingue est centre d'examen de Cambridge et prépare aux diplômes suivants : starters – movers – flyers.

Les diplômes de Cambridge sont parmi les certifications d'anglais les plus reconnues au monde .Les examens de Cambridge sont organisés chaque année permettant de valider leur niveau par rapport aux standards internationaux.





VIE SCOLAIRE

La scolarité s'entend de **septembre** à **juin** inclus.

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Le Mini-club accueille les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires de Septembre à fin Juin, avec une semaine de fermeture à Noël.
En Juillet, vous pouvez faire participer votre enfant à nos activités et stages ludiques du 1^{er} au 13 Juillet (option).

Classes maternelles : horaires des cours

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Toute petite section	Poussins (2 ans)	9h à 11h15 - 14h00 à 16h20
Petite section	Lapins (2 ans 1/2)	9h à 11h15 - 14h00 à 16 h20
Moyenne section	Pandas (4 ans)	9h à 12h00 - 13h30 à 16h30
Grande section	koalas (5 ans)	9h à 12h00 - 13h30 à 16h30

Classes primaires : horaires des cours

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Les CP -CE1	De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h40
Les CE2 – CM1 – CM2	De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h50

RESTAURANT SCOLAIRE

4 services sont assurés.

Les goûters sont fournis par l'école l'après-midi.

Les menus sont en ligne sur le site Internet www.eibcagnes.fr et affichés sur les panneaux extérieurs toutes les semaines.

Notre cuisinière assure une cuisine saine et variée et nous nous efforçons d'intégrer des produits frais et locaux.

Les **régimes particuliers** sont pris en considération sur **prescription médicale**. Nous respectons les demandes sans viande, sans porc.

ETUDE

CP : de 17h à 17h30

Les plus grands : de 17h à 17h50

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

L'accueil en périscolaire est compris dans les tarifs forfaitaires.

Maternelles : Tous les jours de 7h30 à 9h et de 16h20 ou 16h30 à 18h30.

Primaires : Tous les jours de 7h30 à 8h30 et à partir de 16h40 (CP/CE1) 16h50 (CE2/CM1/CM2) ou 17h30 (après l'étude des CP) à 18h30.



ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

Pour le plaisir des enfants, et non obligatoires, divers clubs proposent à l'école des activités périscolaires (un nombre minimum d'enfants inscrits est requis) : Club d'échecs, chinois, yoga, calligraphie, tennis le mercredi...
Ces activités ne sont pas comprises dans le tarif et seront à régler directement aux clubs ou aux professeurs.

SIESTE DES PLUS PETITS

La sieste est assurée en fonction des besoins de chacun et le rythme du sommeil de chaque enfant sera respecté. Les enfants pourront être acceptés avec les couches.

BABY CLUB & MINI-CLUB

Le mini-club organise les activités et sorties des mercredis et des vacances scolaires jusqu'à fin Juin.
Activités proposées : atelier informatique, arts plastiques, jeux collectifs, stages et, suivant les âges, sorties, tennis...

Différents thèmes sont proposés à chaque vacance scolaire à l'exception des vacances de Noël.
Une option Mini-club est proposée aussi du 1^{er} au 13 Juillet (inscription en mai).

BUS - NAVETTE

Le bus scolaire permet d'assurer un ramassage de proximité.
Mais aussi :
- d'organiser **gratuitement** les navettes pour se rendre aux activités sportives.
- d'emmener les enfants **gratuitement** aux sorties, ou de partir faire des excursions à la journée.

Une navette gratuite est à votre disposition tous les jours d'école. Elle se situe au parking du grand cimetière. Elle permet de transporter les élèves sans aucun problème de stationnement et en toute sécurité.
Les horaires sont précisés avant la rentrée scolaire.

SECURITE

La sécurité est aussi une priorité, l'école est sécurisée par une vidéo surveillance et l'organisation rigoureuse du plan de mise en sécurité. (PPMS)

L'accès à l'école n'est pas accepté à l'exception de réunions, rendez-vous ou fêtes.



INFORMATIONS - COMMUNICATION

Les relations Parents/Ecole doivent être basées sur la confiance et le respect et nous serons ravis de vous rencontrer lors de « tea time » ou présentation de projets.

Il y a lieu de bien suivre nos informations sur notre site, par e-mail, ou panneau d'affichage.

- **Le site Internet** www.eibcagnes.fr, vous permettra d'accéder aux menus, plannings des activités du mini-club, journal de l'école, divers événements, informations, photos... Un code parents vous sera donné.

- **Instagram : eib_cagnes**

- **Sur les panneaux d'affichage**, vous y trouverez les menus.

- **Sur les cahiers de vie ou de liaison :**

Baby-Eveil / classes Maternelles : un cahier de vie sera remis à chaque enfant. Il permettra une relation famille/école.

Classes primaires : chaque élève recevra un cahier de liaison. Il contiendra le code de bonne conduite, les billets d'absence et permettra une information régulière.

De plus, à votre disposition :

- Classes Maternelles (Poussins / Lapins)

Klassly en lien avec les enseignants

- Classes Maternelles (Pandas / Koalas) et Primaires

Educartable en lien avec les enseignants

- Nous tenons à établir de bonnes relations famille/ Ecole et vous pouvez rencontrer la Directrice ou les enseignants (demander un rendez-vous au secrétariat).

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire afin de vous informer des méthodes, des projets et de l'organisation du travail de la classe.

Les parents qui veulent participer à la vie de l'école lors de projets, ou de journées à thème, sont les bienvenus.



PROGRAMMES SCOLARITE MATERNELLE

**Nous sommes conscients que l'arrivée dans une nouvelle école est un moment important pour chaque enfant et ses parents.
Dès l'inscription, nous mettons tout en œuvre pour une intégration réussie, adaptée à chaque enfant.**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de différentes nationalités, diplômés et possédant tous une sérieuse expérience pédagogique. Elle entretient une relation ouverte et positive avec les familles.

BABY EVEIL- CLASSES MATERNELLES

Nous offrons à chaque enfant un accueil chaleureux et bienveillant , une qualité de vie tout en favorisant l'éveil et l'épanouissement des dispositions intellectuelles, sensorielles et affectives.

Les classes sont gaies, colorées, avec des « coins jeux ou manipulation » , un matériel varié, spécialisé, issu de différentes pédagogies actives.

Toutes les classes d'anglais sont équipées d'un TBI.

Chaque année, en Maternelle, nous développons notre pédagogie, à travers un thème principal et 5 périodes qui s'appuient sur des unités de recherche :

- Qui sommes-nous ?
- Comment nous nous situons dans l'espace ?
- Comment nous nous exprimons ?
- Comment nous nous organisons ?
- Comment le monde fonctionne ?

A travers ces questionnements, toujours en relation avec le thème de l'année, les enfants vont pouvoir :

- Mobiliser le langage
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Agir et s'exprimer à travers les activités physiques, et ainsi développer nos objectifs pédagogiques.

Toute petite section – Petite section

- Vocabulaire, langage
- Graphisme
- Pré-mathématiques – Logique
- Activités sensoriels
- Eveil artistique et musical
- Psychomotricité – expression corporelle

Moyenne section – Grande section

- Approche de la lecture et de l'écriture
- Mathématiques : Méthode de Singapour
- Découverte du monde
- Eveil technologique et scientifique
- Education artistique et musicale

Dès 4 ans :

**Méthode de lecture
phonétique
en Français et en Anglais !**

- 
- Activités sportives (gymnastique...)

L'emploi du temps, organisé sous forme d'ateliers « satellites » de 3 / 5 enfants, permet une grande autonomie et un travail individualisé.

Activités motrices ou sportives :

Les plus petits auront quotidiennement des activités motrices ou éveil corporel. A compter de la moyenne section un professeur de sport assurera les cours : sport collectif et gymnastique.

Activités musicales :

2/3 ans : Percussion tous les jours en anglais avec notre maîtresse Anglophone
4/5 ans : cours de musique, chant et piano en Italien avec notre professeur de musique.

Tous les ans un nouveau Projet Culturel

EVALUATION DES ENFANTS

Tous les mois vous recevez le dossier du travail de vos enfants. Tous les trimestres vous sera remis aussi son dossier de réussite / évaluation.



PROGRAMMES SCOLARITE PRIMAIRE

Comme en maternelle, les effectifs permettent un travail soutenu et individualisé ainsi que de nombreuses activités d'éveil.

Programme en Français

Lecture, technique et compréhension
(Méthode phonétique et syllabique)
Ecriture, Grammaire, Conjugaison
Vocabulaire, Orthographe lexicale et grammaticale
Expression écrite et Poésie
Littérature Française



Maîtrise des éléments mathématiques : Base Méthode de Singapour

Raisonnement
Maîtrise du calcul
Maîtrise des techniques opératoires
Géométrie

La Culture Humaniste

Découverte du monde, Histoire et Histoire des Arts

Musique / Piano en Italien

Sport : gymnastique, athlétisme...

Programme en Anglais

Lecture, technique et compréhension (Méthode phonétique)
Ecriture, Grammaire, Orthographe
Expression orale et écrite
Littérature Anglaise



La Culture Humaniste

Géographie et Eveil à l'art
Education civique et morale/développement personnel

Culture Scientifique

Structure, fonctionnement de la terre et de l'univers
Maîtrise des technologies de l'information et communication informatique

Tous les ans un nouveau Projet Culturel

ACTIVITES SPORTIVES

Au sein de notre école, nous considérons le sport essentiel à :

- L'éducation, la responsabilité et à l'autonomie en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.
- La santé en permettant aux élèves de mieux prendre conscience de leur corps,
- La sécurité, par des prises de risques contrôlées,

Notre Professeur de sport assure toutes les semaines des activités sportives.



Par cycle et **en fonction des accords municipaux**, ou terrain sportif, les enfants auront le plaisir de pratiquer des activités athlétiques, du basket, du hockey, et de la natation (assurés par des intervenants diplômés d'état).
Les déplacements seront assurés par notre bus.

INFORMATIQUE

A l'Ecole Internationale Bilingue, l'informatique est un outil pédagogique qui permet d'effectuer des recherches et de travailler en relation avec les programmes scolaires et ceux d'éveil.

En primaire, des ordinateurs portables sont utilisés par les classes d'anglais. Toutes les classes d'anglais, de la maternelle (dès 2 ans) au primaire, sont équipées d'un tableau blanc interactif.
Les élèves préparent le brevet informatique.

EVALUATION DES ENFANTS

Un livret de notes informatisé est remis avant chaque vacance scolaire.

LIVRET CITOYEN SANTE SECURITE

Le livret « citoyen » - Santé - Sécurité

Il permet de développer :

- les notions de droits et devoirs
- Les notions de responsabilité et de liberté

Permis piéton

Permis internet

Réflexion avec intervention sur le Harcèlement scolaire

Gestes de premiers secours

Journée Internationale

Journée Internationale du sport

Journée des Sciences

ETUDE DIRIGEE

CP : de 16h50 à 17h30

Les plus grands de 17h à 17h50

L'étude a lieu tous les soirs, sur inscription, à l'exception du mercredi et du dernier jour précédant les vacances scolaires.

Une réunion d'information Parents / Enseignants est organisée à chaque rentrée scolaire.

Administration : Mme. HERMAN Alexia

Pôle comptabilité : Mme. DIEZ Nancy

Adjoint à la Direction et Responsable Mini-Club : Mr. PAULIN Maxime

La Directrice, Madame ROSFELDER-ALHADEFF, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



INSCRIRE VOTRE ENFANT A L'EIB CAGNES

Nous sommes conscients que l'arrivée dans une nouvelle école est un moment important pour chaque enfant et ses parents. Dès l'inscription, nous mettons tout en œuvre pour une intégration réussie, adaptée à chaque enfant.

Procédure d'inscription

Pour une toute demande d'inscription prendre rendez-vous avec la Directrice de l'Ecole. Le dossier d'inscription ci-joint devra alors être remis à la Directrice dûment complété et accompagné des pièces demandées.

Après consultation du dossier et entretien avec la famille et l'enfant, en fonction des places disponibles, il sera inscrit sur nos registres et pourra intégrer l'école.

Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles. Les inscriptions pour l'année scolaire suivante sont recevables à partir du mois de novembre l'année précédente pour la toute petite section et petite section de maternelle.

Pour les autres niveaux, les inscriptions sont reçues à compter de Novembre, pour une réponse à compter du 1^{er} Janvier.

Classes maternelles :

Les enfants peuvent intégrer la toute petite section dès l'âge de deux ans, à la date de leur anniversaire et en fonction des places disponibles.

Nos effectifs étant réduits, il est vivement conseillé d'anticiper l'inscription.

Documents à fournir pour toute demande d'inscription

- Le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé par les deux parents
- 1 photo d'identité
- Le livret de famille
- Le carnet de santé (vaccinations)
- Le certificat de radiation et dossier scolaire (classes primaires)
- Un relevé d'identité bancaire
- L'assurance responsabilité civile et dommages corporels
- Le justificatif de garde ou garde alternée du parent
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (primaire)
- Le règlement complet des frais d'inscription



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024 - 2025

- Poussins Lapins Pandas Koalas
 CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom et prénom de l'élève :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de représentant légal,

Tarif choisi :

Mini Club : mercredi vacances

Frais d'inscription versés le :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Cagnes/Mer, le

SIGNATURES DES DEUX PARENTS

EQUIVALENCES CLASSES PRIMAIRES French and UK/US systems

FRANCE	UK	USA	AGE
CP	Year 2	Grade 1	6
CE1	Year 3	Grade 2	7
CE2	Year 4	Grade 3	8
CM1	Year 5	Grade 4	9
CM2	Year 6	Grade 5	10

PIECES A FOURNIR

	OUI	NON
Livret de famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carnet de santé (vaccinations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de radiation + Dossier scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie CNI des personnes autorisées à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Règlement complet des frais d'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation de prélèvement SEPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A la rentrée :

- Assurance Responsabilité civile + dommages corporels
 Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (primaire)



FRAIS DE SCOLARITE MENSUELS 2024– 2025

Pour tout paiement annuel avant le 15 Septembre, 5% de réduction seront appliqués.

La scolarité peut être versée au moyen de dix mensualités payables avant le 3 de chaque mois.

Tout prélèvement refusé entrainera des frais.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. Seuls les frais de restauration scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical. Toute inscription pour une famille qui n'est pas domiciliée dans la région sera accompagnée d'un versement non restituable équivalant à trois mois de frais de scolarité.

CLASSES MATERNELLES / PRIMAIRES : TARIFS MENSUELS

SCOLARITE TARIF MENSUEL	Scolarité	Scolarité + Mini-club Mercredi	Scolarité + Mini-club Vacances	Scolarité + Mini-club Mercredi + Mini-club Vacances
Le temps complet inclus :	895€ / mois	945€ / mois	945€ / mois	995€ / mois
• L'accueil périscolaire de 07h30 -9h et de 16h30 à 18h30	✓	✓	✓	✓
• L'enseignement général	✓	✓	✓	✓
• Le matériel pédagogique	✓	✓	✓	✓
• Les activités sportives et motrices	✓	✓	✓	✓
• Les activités musicales	✓	✓	✓	✓
• Le repas et Le gouter	✓	✓	✓	✓
• L'étude surveillée (primaires)	✓	✓	✓	✓
• Mini-club Mercredi (hors vacances)		✓		✓
• Mini-club Vacances seulement			✓	✓
• Mini-club Mercredi + Vacances				✓



Pour bénéficier de ce tarif forfaitaire Mercredis ou Vacances, il faudra effectuer tous les mois le règlement. Possibilité de changement uniquement par trimestre.

Le Mini-Club

Le Mini-Club accueille vos enfants les mercredis et/ou pendant les vacances.

OPTION MINI-CLUB OCCASIONNEL

Journée	50 €
---------	------

OPTIONS FACULTATIVES

Ramassage scolaire matin et soir	80 €/mois
Retard après 18h30	10 €/5 minutes

OPTIONS PERISCOLAIRES voir les professeurs

REMISES

2 enfants : - 5 % pour le premier enfant - 10% pour le 2^{ème} enfant
 3 enfants : -15% pour le 3^{ème} enfant

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, frais de dossier, et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués.

Frais de matériel	400 €
Frais d'inscription (par famille)	200 €

RE-INSCRIPTION (l'année suivante)	1 ^{er} enfant	450€
<i>Comprenant Frais de matériel et</i>	2 ^{ème} enfant	350 €
<i>Frais de Réinscription</i>	3 ^{ème} enfant	350 €

Frais de tabliers ou uniformes : Le port du tablier ou de l'uniforme étant obligatoire, vous devez effectuer votre directement sur le site du fournisseur www.sofrenchschool.com avant le 15 Avril.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions ci-dessus.

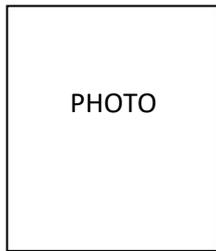
Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »

A Cagnes/Mer, le



RENSEIGNEMENTS 2024-2025

ELEVE



Nom et prénom
 Date et lieu de naissance/...../.....
 Sexe : F M Nationalité
 Langue maternelle : Français Anglais Autre :
 Autre(s) langue (s) parlée(s) à la maison par l'élève :
 Adresse de la famille

.....
 Dernier établissement fréquenté
 Frères et sœurs (nombre)

PARENTS/TUTEURS

Père Tuteur
 Nom et prénom
 Nationalité
 Adresse
 Profession
 Adresse du travail
 Téléphones.....
 Adresse email

Mère Tutrice
 Nom et prénom
 Nationalité
 Adresse
 Profession.....
 Adresse du travail
 Téléphones.....
 Adresse email

Nationalités représentées par la famille :

Situation familiale des parents : Mariés Divorcés Séparés Concubins
 Veufs Célibataire Pacsés

Personnes ayant la garde de l'enfant : joindre justificatifs

Adresse
 Téléphone
 Garde alternée : OUI NON
 Préciser :

Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom	Nom	Nom
Téléphone	Téléphone	Téléphone

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents, si restriction préciser : (Fournir une copie de leur pièce d'identité)

.....

Assurance scolaire/extrascolaire :
 Fait à Cagnes/Mer, le

Signature des deux parents, précédée de la mention «Lu et approuvé»





DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant
Nom du médecin traitant
Problèmes de santé :
(Fournir protocole médical si nécessaire)

AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT

Je, soussigné
Déclare :
 Autoriser Madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.
 Avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille
Fait à Cagnes, le :
Signature des deux parents, précédée de la mention «Lu et approuvé»

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné
 Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.
Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le bus de l'école (navette ou activités) est organisé à titre gracieux.
Signature des deux parents, précédée de la mention «Lu et approuvé»

AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS

Je soussigné.....
Parent de l'enfant :
 Autorise la diffusion de photos ou de vidéos pour illustrer des activités pédagogiques ou sorties scolaires sur le journal scolaire, site Internet et instagram de l'école, les dossiers des élèves ainsi que pour les photos de la classe.
Signature des deux parents, précédée de la mention «Lu et approuvé»



ANNEXE 1 – INFORMATIONS RECUEILLIES ET DROIT D'ACCES

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription au sein de l'école.

Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, par l'école.

Les parents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des informations concernant leur enfant. Il en va de même concernant leurs propres données personnelles en qualité de représentants légaux.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser à Madame Pascale ROSFELDER, responsable des traitements.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées par l'école :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève.
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents.
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation).
- Données nécessaires à la gestion comptable de l'école.
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions).
- Données médicales exclusivement nécessaires à l'accueil de l'enfant.
- Données relatives à la constitution des Projets d'Accueil Individualisés (PAI).

Ces données font l'objet des traitements nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement.
- La gestion administrative et comptable de l'école.
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires.
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, Klassly, toutemonannee.com, edumoov.com).
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI).
- La gestion de la restauration et des services annexes.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'école et durant les dix années qui suivent la fin de cette scolarité.

Pour exercer les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité des données personnelles dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires précitées, chaque titulaire peut adresser un message électronique à l'adresse : cagnes@eibschools.fr

Une réclamation peut également être adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Fait à Cagnes/Mer, le

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »



ANNEXE 2 – DROIT A L'IMAGE

Pour sa communication interne ou externe, l'école peut être amenée à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos.

A ce titre et pour chaque enfant, une demande d'autorisation de captation et de diffusion d'image est sollicitée au sein du présent contrat.

Cette demande d'autorisation est émise en application des dispositions de l'article 9 du Code civil, de l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Règlement Général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ladite autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de l'enfant (photographies, vidéos, voix), quel que soit le procédé.

Elle couvre :

- La communication interne (gestion administrative et pédagogique).
- La communication avec les partenaires de l'école (restauration, Rectorat, collectivités territoriales, département des Alpes-Maritimes, région Sud).
- La communication externe.

Donnée à titre gracieux à l'école, elle concerne :

- le temps scolaire et périscolaire,
- les activités extérieures organisées par l'école : transports, sorties, voyages.

Elle s'applique à toute forme d'exploitation (supports papier, supports électroniques), etc.), notamment :

- les supports de communication interne et externe (notamment l'application Klassly, les sites Internet toutemonannee.com, edumoov.com)
- les revues, plaquettes, affichages, brochures, articles de presse,
- le site Internet de l'école et les réseaux sociaux,
- une exposition liée à une manifestation au sein de l'école,
- le trombinoscope, les photos de classe, les films de présentation de l'établissement.

En cas d'opposition, de limitation ou de rectification de l'autorisation préalablement donnée, un message électronique doit impérativement être adressé à l'adresse suivante : cagnes@eibschoools.fr

Conformément aux dispositions de l'annexe 1 du présent contrat, chaque titulaire dispose d'un droit d'opposition, de limitation du traitement des données personnelles, ainsi que d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Fait à Cagnes/Mer, le

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »



REGLEMENT SCOLAIRE/INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIERES

Nom de l'élève

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

1- INSCRIPTION – ADMISSION

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

1.1 Classes maternelles

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées doit être remis au secrétariat.

En fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

1.2 Classes Primaires

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente remis au secrétariat à l'inscription. Une évaluation du niveau de l'élève pourra alors être organisée. Après consultation du dossier scolaire, la Directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.

2- FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, frais de dossier et participation au matériel scolaire, sont annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des frais de participation au matériel scolaire, en cas d'annulation d'inscription avant le 15 avril.

Aucune inscription ne peut être acceptée sans le règlement des frais d'inscription.

3- FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Pour tout règlement de l'année complète, une réduction de 5% sera assurée. **Le règlement devra être effectué impérativement avant le 15 du mois de Septembre.**

Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités payables avant le 3 de chaque mois correspondant aux tarifs mensuels joints. Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction

du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine scolaire justifiée par un certificat médical.

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais facturés par notre établissement bancaire s'ajoutent au montant de la facture qui devra alors être réglée par chèque ou en espèces. Dans le cas de deux rejets de prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

4- RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, et justifiés, les frais de scolarité annuels sont dûs, à l'exception des frais de restauration et de mini-club. L'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

En cas de départ durant l'année scolaire, un préavis de 2 mois restera dû à l'école sauf accord de la Direction.

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »



5- OBLIGATIONS DES PARENTS

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance. Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter à leur enfant l'ensemble des dispositions.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engagent à assumer ce coût, dans les conditions définies par le présent contrat, de manière conjointe et solidaire. Les parents déclarent accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.

Fait à Cagnes/Mer, le

**Signature des deux parents, précédée de la mention
« Lu et approuvé »**



REGLEMENT SCOLAIRE /VIE SCOLAIRE

HORAIRES : ARRIVEES - DEPARTS

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La classe débute à 8h30 pour les classes primaires et à 9 h pour les classes maternelles.

Aucun retard n'est accepté.

Les élèves seront accueillis au portail. Ils ne peuvent accéder sans autorisation. Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement de nos cours.

HORAIRES D'ARRIVEE MATIN

Maternelles : 7h30 à 9h

Primaires : 7h30 à 8h30

DEPART DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui ont préalablement justifié de leur identité.

Aucun enfant ne doit rester après 18 h30.

Tout retard exceptionnel sera facturé.

HORAIRES DEPART DU SOIR

Maternelles : de 16h30 à 18h30

Primaire : de 16h40 à 17h ou à partir de 17h30 fin étude CP // 18h fin de l'étude du CE1 au CM2 à 18h30

HORAIRES MINI-CLUB

Accueil du matin : 7h30 à 9h

Départ du matin : 11h20 pour les plus petits ou 12h pour les maternelles 4/5 ans et primaires

Départ du soir : de 16h30 à 18h30

ACCUEIL DES ENFANTS – SANTE - PROPETE

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant.

Si l'enfant est malade dans la journée, il est isolé avant l'arrivée des parents préalablement prévenus.

Aucun élève n'est accepté à l'école avec de la température.

En cas de manquement grave d'hygiène, une éviction de l'élève sera décidée.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le repas doit être un moment convivial ; aussi, les élèves sont priés de manger dans le calme et de parler à voix basse.

Nous assurons les repas et le goûter de l'après-midi. Vous trouverez les menus sur notre site internet www.eibcagnes.fr

Notre cuisinière prépare des repas équilibrés et sains.

Possibilité de régimes différenciés en cas de prescription médicale.

Les enfants ne doivent pas apporter de friandise ou goûter à l'école.

EFFETS PERSONNELS

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ; nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison et de marquer **toutes les affaires** de l'enfant.

Les jouets, les bonbons, les journaux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école, et ce pour éviter tout conflit.

ETUDE

Les places sont limitées. Les parents doivent inscrire leurs enfants dès la rentrée et la fréquentation des enfants doit être régulière faute de quoi nous considérerons la place vacante.

L'étude doit se dérouler dans le calme ; les enfants ne doivent pas déranger leurs camarades.

Les enfants qui ne vont pas à l'étude doivent partir entre 16h40 et 17h au plus tard (CP/CE1) ou entre 16h50 et 17h pour les CE2 et CM1/2. Si un enfant est présent au-delà de cet horaire il ira directement à l'étude. Les horaires seront alors respectés : 17h30 pour les CP – 17h50 pour les CE1, CE2, CM1, CM2.

ABSENCES

Conformément à l'article L131-8 du Code de l'Éducation, les seuls motifs d'absence légitimes sont :

- Maladie de l'enfant,
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- Réunion solennelle de famille
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications.

Toute absence devra être justifiée.



REGLEMENT SCOLAIRE/CLASSES MATERNELLES

MATERIEL – AFFAIRES PERSONNELLES

A LA RENTREE

Un petit sac marqué au nom de l'enfant permet de ranger ses affaires à son porte-manteau. Il est remis par l'école et restera à l'école.

Pour les vêtements, pas de salopettes, body ni chaussures à lacets.

Pour chaque enfant, merci de fournir :

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste (Poussins/Lapins)
- des lingettes (à renouveler)
- 1 tablier

Le tout marqué au nom de l'enfant.

Les draps de sieste et bavoirs sont fournis et entretenus tous les jours par l'école.

TABLIERS

Le tablier est obligatoire : chaque enfant doit arriver et repartir avec son tablier.

Poussins : jaune, Lapins : rouge,

Pandas : vert, Koalas : bleu

Les tabliers sont à commander uniquement auprès de notre fournisseur officiel : SoFrenchSchool.

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le doudou, nounours ou autre (si nécessaire, pour s'endormir comme à la maison).

La sucette doit être rangée dans une petite boîte en plastique.

Toutes les affaires et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

EMPLOI DU TEMPS ET CALENDRIER D'ACTIVITES

Ils seront remis à la réunion de rentrée.

ACTIVITES MOTRICES

Elles seront quotidiennes pour les 2/3 ans et proposées par les Maîtresses. Pour les 4/5 ans, un planning vous sera remis, et les cours seront assurés par notre professeur de sport. Il y aura lieu de prévoir une tenue adaptée et confortable.

EVALUATIONS

Un dossier des activités du mois vous sera remis et les évaluations seront trimestrielles.

OBLIGATIONS DES PARENTS

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter à leur enfant l'ensemble des dispositions.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engagent à assumer ce coût, dans les conditions définies par le présent contrat, de manière conjointe et solidaire.

Les parents déclarent accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.



REGLEMENT SCOLAIRE /CLASSES PRIMAIRES

A l'EIB Cagnes, nous voulons que les enfants soient heureux et respectueux les uns envers les autres.

Aussi, nous leur remettons le code de bonne conduite qui précise leurs devoirs, mais aussi leurs droits, afin qu'ils appliquent des règles de courtoisie et de respect pour « vivre ensemble ».

Avant chaque vacance, les enfants de primaire ont à remplir une auto-évaluation de leur comportement.

Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne un avertissement verbal, ou écrit.

Un isolement du groupe et temps de réflexion sont décidés si nécessaire.

A la suite de trois avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le mercredi matin ou le samedi de 9 heures à 12 heures.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole entraîne une exclusion temporaire ou définitive.

Cette décision est prise par la Direction qui s'en réserve le droit.

UNIFORME PRIMAIRE

Le port de l'uniforme et le code vestimentaire bleu marine et blanc est obligatoire.

Un pack uniforme sera commandé avant le 15 Avril 2024 auprès du fournisseur www.sofrenchscool.com.

Tout vêtement sera marqué au nom de l'enfant.

Le port de bijoux n'est pas accepté.

MATERIEL SCOLAIRE

Une liste de petit matériel est donnée à la rentrée ; tous les livres sont fournis par l'établissement.

Ils doivent être recouverts par les familles. Tout livre détérioré ou perdu sera remboursé par la famille.

L'école met à la disposition des élèves des ordinateurs portables. Un tableau blanc interactif est installé dans toutes les classes.

GYMNASTIQUE – SPORT

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports est OBLIGATOIRE.

L'emploi du temps remis à la rentrée vous permet de prévoir une tenue adéquate.

EVALUATION – TRAVAIL SCOLAIRE

Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine. Le travail est évalué par des contrôles périodiques.

Un bulletin de notes informatisé est consultable sur 4 périodes.

INFORMATION - COMMUNICATION

Les relations Parents/Ecole doivent être basées sur la confiance et le respect.

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire.

Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison ou par mail.

Le cahier de liaison assure un lien entre la famille et l'école.

Il doit être vérifié et signé par les parents et les élèves doivent toujours l'avoir en leur possession.

Toutes les informations importantes sont également diffusées par e-mail.

DEPART DES ENFANTS Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui ont préalablement justifié de leur identité.

Aucun enfant ne doit rester après 18h30.

Tout retard exceptionnel sera facturé.



RECEPTION DES PARENTS

La Directrice Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF ou le Directeur Monsieur Serge ALHADEFF sont à votre entière disposition et vous reçoivent sur rendez-vous.

OBLIGATIONS DES PARENTS

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter à leur enfant l'ensemble des dispositions.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engagent à assumer ce coût, dans les conditions définies par le présent contrat, de manière conjointe et solidaire.

Les parents déclarent accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.

Fait à Cagnes/Mer, le

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »